

MAIRIE DE LOUHOSSOA - LUHUSOKO HERRIKO ETXEA
(Pyrénées-Atlantiques) 64250

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-0007

Annule et remplace la délibération N°2025-0003

HERRIKO KONTSEILUKO DELIBEROA

Séance du 14 février 2025

Date convocation : 07/02/2025

Date d'affichage : 07/02/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. HARRIET Jean Pierre, Maire.

2025eko otsailaren 14an, Luhusoko Kontseilua bildu da HARRIET Jean Pierre auzapezaren lehendakaritzapean.

Etaient présents / Hor zirenak (11) : HAPETTE Maylis, HARRIET Jean Pierre, HIRIART Alain, IRIART BONNECAZE Carole, LARRALDE Ximun, MEMBREDE Mathieu, ROUX Christine, SAINT ESTEBEN Marie, SAINT PIERRE Marie Claire, SAPPARRART Bertrand, URRUTY Chantal : Conseillers.

Excusés / Barkatuak (4) : DUCLOS Bernadette, MONGABURE Vincent, OTHABURU Sébastien, VALLET Christophe

Procuration (2) : MONGABURE Vincent à LARRALDE Ximun, VALLET Christophe à Marie-Claire SAINT PIERRE

A été nommée secrétaire / Idazkaria izendatua dena : IRIART BONNECAZE Carole

OBJET : Bilan de la concertation et arrêt de la cartographie des Zones d'accélération des énergies renouvelables dans le Pyrénées-Atlantiques

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 21/10/2024 par laquelle il avait été fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) prévues par l'article 15 de la loi N° 2023-175 du 10/03/2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette délibération :

- L'information de consultation publique a été diffusée sur le site, l'application du village et les tableaux d'affichage.

- Un dossier d'information sur les ZAENR envisagées par la commune a été consultable du 15/11/2024 au 15/01/2025. Un registre de concertation était à disposition pour formuler des observations.

Le Maire présente le bilan de cette concertation joint en annexe :

- **0 personnes ont consigné des observations sur le registre**

A l'issue de cette concertation, les ZAENR identifiées dans la cartographie sont validées et joint en annexe.

Ainsi, il est proposé de définir les ZAENR suivantes :

- Bois énergie – Biomasse : sur l'ensemble de la commune pour les zones constructibles
- Solaire photovoltaïque sur les toitures et sur ombrières : sur l'ensemble de la commune pour les zones constructibles
- Solaire thermique sur les toitures : sur l'ensemble de la commune pour les zones constructibles
- L'hydroélectricité : uniquement sur le secteur de la Mouline
- Géothermie : sur l'ensemble de la commune pour les zones constructibles
- Pour les autres énergies, il est proposé de ne pas instaurer de zone d'accélération notamment l'éolien, la méthanisation et le solaire photovoltaïque au sol pour lesquels le potentiel de développement semble être particulièrement limité.

Après échanges, le Conseil Municipal :

- Approuve le bilan de concertation annexé à la présente et les suites données à cette concertation
- Arrête les propositions zones d'accélération telles que présentées ci-dessus et annexées à la présente.
- Précise que la présente délibération sera transmise, à la communauté de commune du Pays Basque

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membre présents : 11

Nombre de procurations : 2

Nombre de suffrage exprimés : 13

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

A Louhossoa, le 15 février 2025,

Le Maire,

Jean Pierre HARRIET





LOUHOSSOA
—LUHUSO—

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le

S²LOW

ID : 064-216403501-20250217-20250007-DE

REGISTRE DE CONCERTATION

Élaboration des Zones
d'Accélération des énergies
renouvelables (ZAER)

Concertation préalable du 15/11/2024 AU 15/01/2025
relative à l'élaboration des zones d'accélération sur les
énergies renouvelables (ZAER), sur le territoire de la
commune de LOUHOSSOA

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le



ID : 064-216403501-20250217-20250007-DE



LOUHOSSOA
—LUHUSO—

La loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables du 10 mars 2023 a, parmi ses objectifs, celui de planifier avec les élus locaux, le déploiement des énergies renouvelables dans es territoires. En effet, en 2030, les énergies renouvelables devront représenter à l'échelle nationale, 33 de la consommation finale brute, 40 % de la production d'électricité et 38 % de la consommation finale de chaleur.

Ainsi au travers de son article 15, ladite loi impose aux communes de définir des zones d'accélération des énergies renouvelables dites ZAER. Ces zones d'accélération correspondent à des **zones jugées préférentielles et prioritaires** par les communes pour le développement des énergies renouvelables ; **Ce ne sont pas des zones exclusives. Des projets peuvent donc être autorisés en dehors de ces zones (validation par comité de projet).**

Dans cet objectif, l'Etat a mis en place un portail cartographique permettant aux communes de définir ces différentes zones.

Nous proposons de définir les ZAER suivantes :

- Bois énergie – Biomasse : sur l'ensemble de la commune pour les zones constructibles
- Solaire photovoltaïque sur les toitures et sur ombrières : sur l'ensemble de la commune pour les zones constructibles
- Solaire thermique sur les toitures : sur l'ensemble de la commune pour les zones constructibles
- L'hydroélectricité : uniquement sur le secteur de la Mouline
- Géothermie : sur l'ensemble de la commune pour les zones constructibles
- Pour les autres énergies, il est proposé de ne pas instaurer de zone d'accélération notamment l'éolien, la méthanisation et le solaire photovoltaïque au sol pour lesquels le potentiel de développement semble être particulièrement limité.

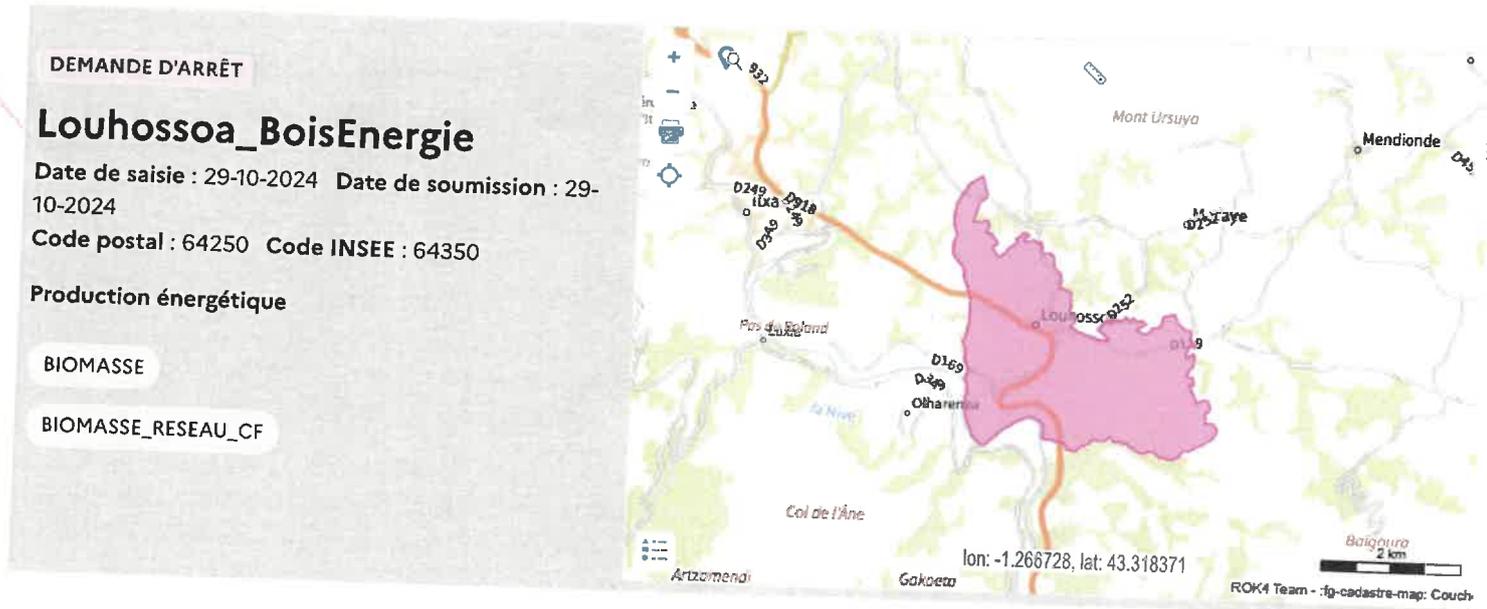
Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le



ID : 064-216403501-20250217-20250007-DE

**Historique**

| | |
|------------------------|--|
| Date de création |  29-10-2024 |
| Date de demande d'avis |  29-10-2024 |
| Date de soumission |  29-10-2024 |

Les avis (2)**Par Bixente UHALDE (EPCI)**

Publié le 2024-10-29

Cette ZAEnR a été modifiée

Par ()

Publié le 2024-10-29

Cette ZAEnR a été dupliquée de la ZAEnR 1157210.

Producteur
 Producteur
 ID de la ZAER

 b.uhalde@communaute-paysbasque.fr
 1157211
Informations cartographiques

| | |
|--|-------------------------------|
| Commune | Louhossoa |
| Code SIREN | 216403501 |
| EPCI | CA du Pays Basque (200067106) |
| Département | Pyrénées-Atlantiques (64) |
| Région | Nouvelle-Aquitaine (75) |
| Surface de la zone (en m ²) | 7 448 048 |
| Surface de la zone (en ha) | 744.80 |
| Surface de la commune (en m ²) | 7442300 |
| Rapport entre la surface de la ZAER et celle de la commune | 100.08 % |
| Usage actuel du sol | Bâtiments |
| Extension de la zone sur d'autres communes | Non |

Information complémentaireUniquement en zone constructible

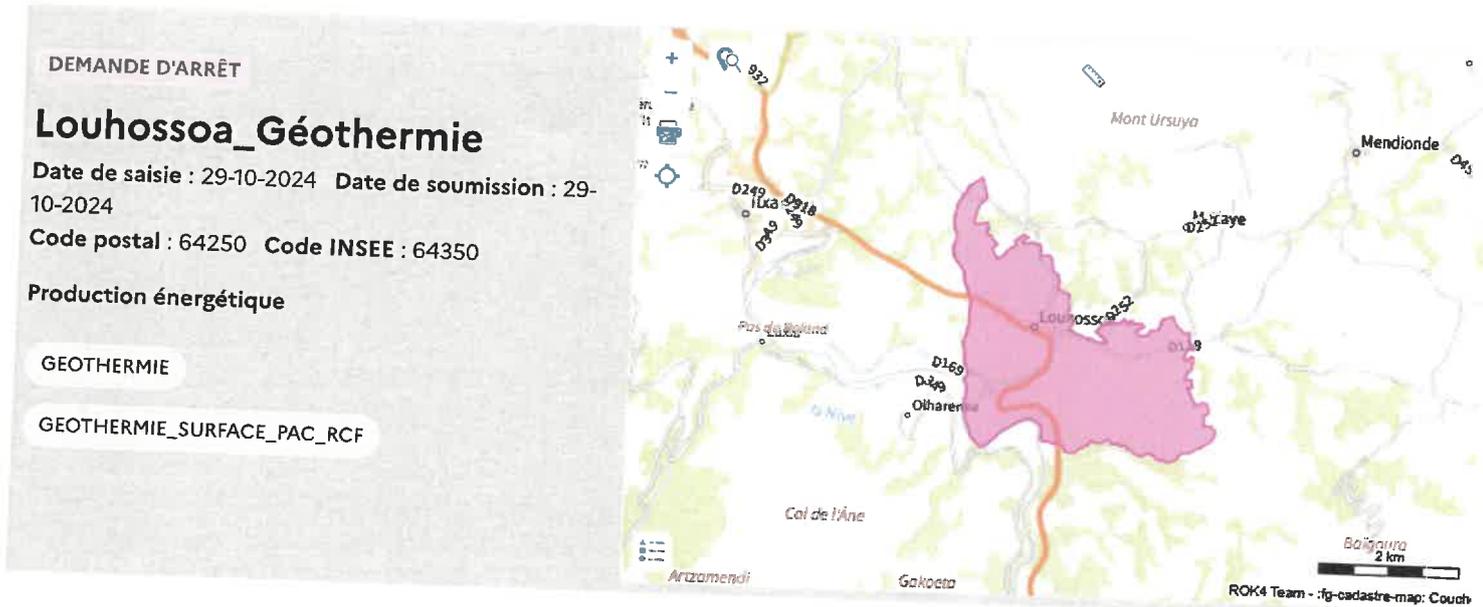
Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le



ID : 064-216403501-20250217-20250007-DE

**Historique**

| | |
|------------------------|--|
| Date de création |  29-10-2024 |
| Date de demande d'avis |  29-10-2024 |
| Date de soumission |  29-10-2024 |

Producteur

| | |
|---------------|-----------------------------------|
| Producteur | b.uhalde@communaute-paysbasque.fr |
| ID de la ZAER | 1157210 |

Informations cartographiques

| | |
|--|-------------------------------|
| Commune | Louhossoa |
| Code SIREN | 216403501 |
| EPCI | CA du Pays Basque (200067106) |
| Département | Pyrénées-Atlantiques (64) |
| Région | Nouvelle-Aquitaine (75) |
| Surface de la zone (en m ²) | 7 448 048 |
| Surface de la zone (en ha) | 744.80 |
| Surface de la commune (en m ²) | 7442300 |
| Rapport entre la surface de la ZAER et celle de la commune | 100.08 % |
| Usage actuel du sol | Bâtiments |
| Extension de la zone sur d'autres communes | Non |

Information complémentaire

Uniquement en zone constructible

Les avis (2)**Par ()**

Publié le 2024-10-29

Cette ZAEnR a été dupliquée de la ZAEnR 1157208.

Par Bixente UHALDE (EPCI)

Publié le 2024-10-29

Cette ZAEnR a été modifiée

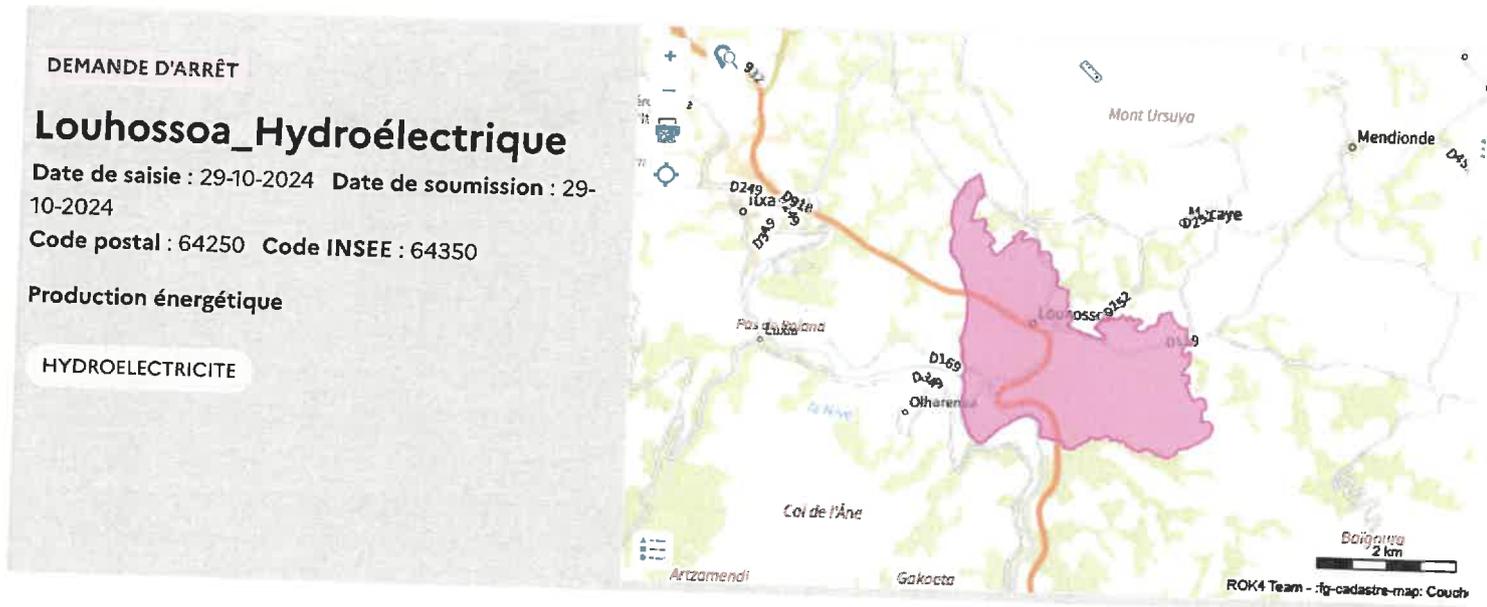
Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le



ID : 064-216403501-20250217-20250007-DE



DEMANDE D'ARRÊT

Louhossoa_Hydroélectrique

Date de saisie : 29-10-2024 Date de soumission : 29-10-2024

Code postal : 64250 Code INSEE : 64350

Production énergétique

HYDROELECTRICITE

Historique

| | |
|------------------------|--|
| Date de création |  29-10-2024 |
| Date de demande d'avis |  29-10-2024 |
| Date de soumission |  29-10-2024 |

Producteur

| | |
|---------------|-----------------------------------|
| Producteur | b.uhalde@communaute-paysbasque.fr |
| ID de la ZAER | 1157212 |

Informations cartographiques

| | |
|--|-------------------------------|
| Commune | Louhossoa |
| Code SIREN | 216403501 |
| EPCI | CA du Pays Basque (200067106) |
| Département | Pyrénées-Atlantiques (64) |
| Région | Nouvelle-Aquitaine (75) |
| Surface de la zone (en m ²) | 7 448 048 |
| Surface de la zone (en ha) | 744.80 |
| Surface de la commune (en m ²) | 7442300 |
| Rapport entre la surface de la ZAER et celle de la commune | 100.08 % |
| Usage actuel du sol | Bâtiments |
| Extension de la zone sur d'autres communes | Non |

Les avis (2)

Par Bixente UHALDE (EPCI)

Publié le 2024-10-29

Cette ZAEnR a été modifiée

Par ()

Publié le 2024-10-29

Cette ZAEnR a été dupliquée de la ZAEnR 1157204.

Information complémentaire

Uniquement sur le cours d'eau La Mouline

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le



ID : 064-216403501-20250217-20250007-DE

DEMANDE D'ARRÊT

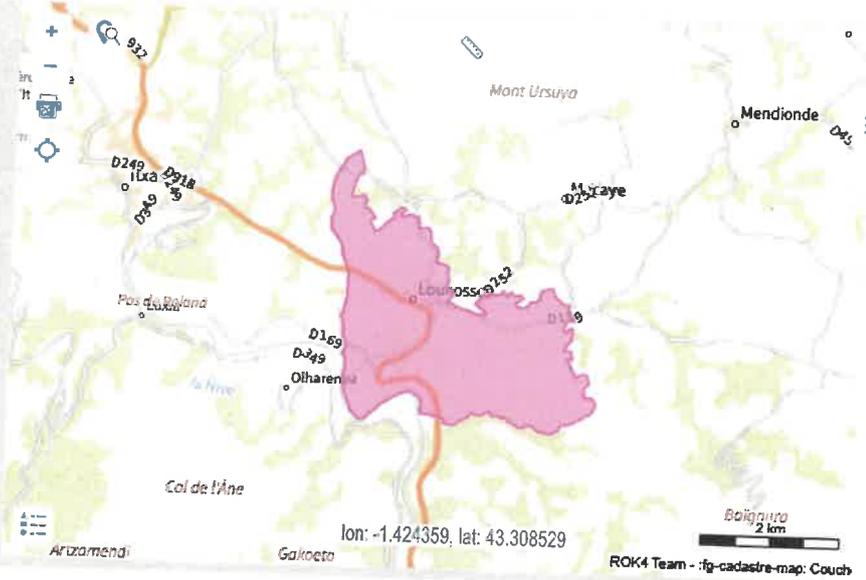
Louhossoa_Solaire_Toiture_Ph otovoltaïque

Date de saisie : 29-10-2024 Date de soumission : 29-10-2024
Code postal : 64250 Code INSEE : 64350

Production énergétique

SOLAIRE_PV

SOLAIRE_PV_RNV_TOIT



lon: -1.424359, lat: 43.308529

ROK4 Team - fig-cadastrale-map: Couch

Historique

| | |
|------------------------|--|
| Date de création |  29-10-2024 |
| Date de demande d'avis |  29-10-2024 |
| Date de soumission |  29-10-2024 |

Les avis (0)**Producteur**

| | |
|---------------|----------------------------------|
| Producteur | b.ualde@communaute-paysbasque.fr |
| ID de la ZAER | 1157204 |

Informations cartographiques

| | |
|--|-------------------------------|
| Commune | Louhossoa |
| Code SIREN | 216403501 |
| EPCI | CA du Pays Basque (200067106) |
| Département | Pyrénées-Atlantiques (64) |
| Région | Nouvelle-Aquitaine (75) |
| Surface de la zone (en m ²) | 7 448 048 |
| Surface de la zone (en ha) | 744,80 |
| Surface de la commune (en m ²) | 7442300 |
| Rapport entre la surface de la ZAER et celle de la commune | 100,08 % |
| Usage actuel du sol | Bâtiments |
| Extension de la zone sur d'autres communes | Non |

Information complémentaire

Vide

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le



ID : 064-216403501-20250217-20250007-DE

DEMANDE D'ARRÊT

Louhossoa_Solaire_Toiture_Thermique

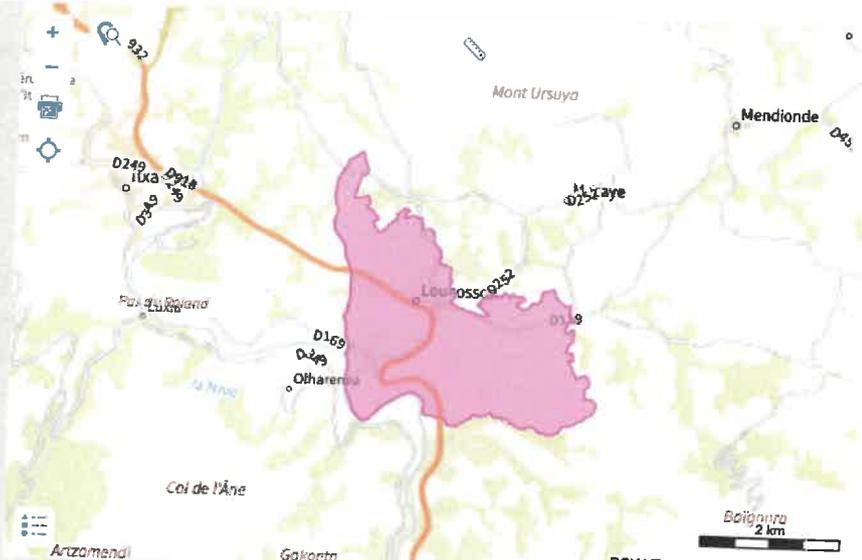
Date de saisie : 29-10-2024 Date de soumission : 29-10-2024

Code postal : 64250 Code INSEE : 64350

Production énergétique

SOLAIRE_THERMIQUE

SOLAIRE_THERMIQUE_TOIT



Historique

| | |
|------------------------|--|
| Date de création |  29-10-2024 |
| Date de demande d'avis |  29-10-2024 |
| Date de soumission |  29-10-2024 |

Producteur

| | |
|---------------|-----------------------------------|
| Producteur | b.uhalde@communaute-paysbasque.fr |
| ID de la ZAER | 1157208 |

Informations cartographiques

| | |
|--|-------------------------------|
| Commune | Louhossoa |
| Code SIREN | 216403501 |
| EPCI | CA du Pays Basque (200067106) |
| Département | Pyrénées-Atlantiques (64) |
| Région | Nouvelle-Aquitaine (75) |
| Surface de la zone (en m ²) | 7 448 048 |
| Surface de la zone (en ha) | 744.80 |
| Surface de la commune (en m ²) | 7442300 |
| Rapport entre la surface de la ZAER et celle de la commune | 100.08 % |
| Usage actuel du sol | Bâtiments |
| Extension de la zone sur d'autres communes | Non |

Information complémentaire

Vide

Les avis (2)**Par Bixente UHALDE (EPCI)**

Publié le 2024-10-29

Cette ZAEnR a été modifiée

Par ()

Publié le 2024-10-29

Cette ZAEnR a été dupliquée de la ZAEnR 1157204.

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le



ID : 064-216403501-20250217-20250007-DE



LOUHOSSOA
—LUHUSO—

Vos contributions :

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le



ID : 064-216403501-20250217-20250007-DE



Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le



ID : 064-216403501-20250217-20250007-DE



LOUHOSSOA
—LUHUSO—

CONSULTATION PUBLIQUE

Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER)

Du 15/11/2024 AU 15/01/2025, donnez votre avis !

Afin de lutter contre le changement climatique et de renforcer la souveraineté énergétique de la France, un dispositif de planification territoriale a été introduit par la loi APER du 10 mars 2023, enjoignant les communes à travailler sur leurs propres Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER). Comme leur nom l'indique, l'objectif est bien d'accélérer le développement des énergies renouvelables sur le territoire. Consultez les propositions de Louhossoa et émettez un avis jusqu'au 15 janvier 2025

> Des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelable

Qu'est-ce qu'une ZAER ?

Une Zone d'Accélération des Énergies Renouvelables correspond à une zone jugée préférentielle et prioritaire par la commune pour le développement des énergies renouvelables, afin de répondre aux objectifs fixés par la programmation pluriannuelle de l'énergie.

Des zones sont définies pour chaque type d'installations de production d'énergie renouvelable : éolien, terrestre, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité, géothermie.

En effet, il est important de tenir compte de la nécessité d'une diversification des énergies renouvelables par rapport au potentiel du territoire en question et des projet déjà installés.

> Une concertation publique sur les ZAER à Louhossoa

Du 15/11/2024 au 15/01/2025, vous avez ainsi la possibilité de vous exprimer sur ce zonage avec la mise en place d'une concertation du public.

Ainsi, vous pourrez consulter en Mairie la cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables et vous pourrez ensuite exprimer votre avis ou vos observations sur un registre.

Envoyé en préfecture le 17/02/2025

Reçu en préfecture le 17/02/2025

Publié le



ID : 064-216403501-20250217-20250007-DE

7